

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 7 Octobre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 29 Septembre 2025, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Ph.COULON-A.MAUGER-D.LENGLET-J.Ph.CHRETIEN-Y.COGET-J.F.DEWAMIN-D.FOURNIER-F.SAVARY-E.ZENOBEL

Secrétaire de séance : Mme Anne MAUGER

Etaient excusés : Ch.ALARY-V.BISBROUCK-J.FRANQUEVILLE-Ch.LEVECQUE-M.SAINT-SOLIEUX-J.STEFANOVIC-PERDIGEON.

Procurations : Ch.ALARY à Ph.COULON

V.BISBROUCK à E.ZENOBEL

J.FRANQUEVILLE à A.MAUGER

Ch.LEVECQUE à D.LENGLET

J.STEFANOVIC-PERDIGEON à Y.COGET

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 Septembre 2025
- Rapport annuel SISPEA – Service de l'Eau
- Participation Mutuelle Santé
- Commission de contrôle des listes électorales
- Avis éoliennes Tincourt-Boucly
- Mise à disposition de personnel - Service de l'Eau 2025
- Canal Seine Nord Europe – point d'avancement
- Dates à retenir
- Questions Diverses



Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 4 points à l'ordre du jour.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- STERILCAT
- DM Budget de l'Eau
- Affectation du résultat service Eau Exercice 2024
- Parcelles ZKn°8 et ZK n°21

Le Conseil Municipal accepte l'ajout des 4 points à l'ordre du jour.

- [Approbation du compte-rendu de la séance du 2 Septembre 2025](#)

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 2 Septembre 2025.

- [STERILCAT](#) délibération n°2025-10-01

M le Maire informe l'assemblée que l'association STERILCAT est intervenue à deux reprises sur la commune de Cléry sur Somme. M le Maire propose à l'assemblée de débattre sur la subvention allouée à l'association STERILCAT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'allouer une subvention de 500 € à l'association STERILCAT.



- **DM Budget de l'Eau délibération n°2025-10-02**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes au budget du service Eau 2025 pour ajustement :

Chapitre et Article	Montant
BUDGET DU SERVICE EAU	
DM1	
DF Chapitre 11 Charges à caractère général	
- Article 6061 Fournitures non stockables (eau)	+ 15 000,00
DF Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	
- Article 023 Virement à la section d'investissement	+ 2 312,15
RF Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté	
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté	+ 2 312,15
RF Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués prestations de services et Marchandises	
- Article 7011 Ventes d'Eau	+ 15 000,00
DI Chapitre 001 Solde d'exécution N-1	
- Article 001 Solde d'exécution N-1	+ 78 883,96
RI Chapitre 001 Solde d'exécution N-1	
- Article 001 Solde d'exécution N-1	- 22 669,75
RI Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation	
- Article 021 Virement de la section d'exploitation	+ 2 312,15
RI Chapitre 10 Dotations Fonds divers et réserves	
- Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 20 357,60
RI Chapitre 10 Dotations Fonds divers et réserves	
- Article 10222 FCTVA	+ 78 883,96



- Affectation du résultat service Eau Exercice 2024 délibération n°2025-10-03

Le Conseil Municipal ,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 101 553,71 €		22 669,75 €	20 357,60 €	- 20 357,60 €	- 99 241,56 €
FONCT	219 892,99 €	102 278,21 €	20 252,01 €			137 866,79 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2024	137 866,79 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	99 241,56 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	38 625,23 €
Total affecté au c/ 1068 :	99 241,56 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	



- Parcelles ZKn°8 et ZK n°21 **délibération n°2025-10-04**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en son temps, la route de Feuillaucourt, lors de sa construction, a empiété sur deux propriétés privées. Afin de régulariser cette situation, à la demande des riverains, Monsieur le Maire a fait effectuer une division parcellaire de l'emprise de la voirie communale. Il ressort de cette division, effectuée par le cabinet de géomètre expert AGEO, que la Commune doit acquérir la surface de 54 m² pour un premier riverain et 78 m² pour le second, soit un total de 132 m².

Après délibération sur le principe de se référer aux ventes ou acquisitions antérieurs de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix d'acquisition à 7,10 euros le m² pour régularisation et donne délégation à M le Maire pour signer tous actes se rapportant à cette régularisation.

- Rapport annuel SISPEA -Service de l'Eau **délibération n°2025-10-05**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ✓ ***ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable***
- ✓ ***DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération***
- ✓ ***DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr***
- ✓ ***DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA***



- Participation Mutuelle Santé **projet de délibération**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'obligation légale, à compter du 1^{er} janvier 2026, de participation de la collectivité à la complémentaire Santé des employés qui ont un contrat labellisé.

L'obligation porte sur un minimum de 15, 00€ par mois par agent concerné.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident à l'unanimité l'octroi d'une participation de 15,00€ par mois par agent concerné, après avis du Comité Social Territorial et concernant les contrats labellisés.

- Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'à la demande des services de la Préfecture, la commission se réunira pour le contrôle et la mise à jour des listes électorales.

- Avis éoliennes Tincourt-Boucly **délibération n°2025-10-06**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SAS WPD ENERGIE 108 a déposé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc éolien composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison situés sur le territoire de la commune de Tincourt-Boucly.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, le Conseil Régional doit collecter les avis des Communes environnantes à ce projet.

Monsieur le Maire propose de délibérer, afin d'émettre la position de la Commune sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose, sous prétexte que le parc éolien dans notre région devient excessif, à ce projet.



- Mise à disposition de personnel-Service de l'Eau 2025 **délibération n°2025-10-07**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'élaboration du budget 2025 du service de distribution d'eau potable, il avait été nécessaire d'évaluer la dépense relative des frais de personnel.

L'estimation s'est faite en se basant sur le temps passé des agents communaux pour l'entretien du réseau, les réparations, les relevés de compteurs, l'établissement des factures et sur le prix des différentes fournitures.

Le montant avait été établi et arrondi à la somme suivante :

- Frais de personnel :15 000 €

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, que le budget du service de distribution d'eau potable remboursera à la commune la somme totale de 15 000 € pour l'année 2025, correspondant aux frais de personnel.

- Canal Seine Nord Europe – point d'avancement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la sécurité civile entreprendra en octobre, novembre 2025 des travaux de dépollution pyrotechnique sur le chemin de Feuillaucourt qui, afin d'assurer les fouilles en sécurité, sera interdit de passage pendant toute la durée des travaux.

Pour information, la SCSNE devrait connaître la société adjudicataire pour le Pont Canal fin février 2026.

- Dates à retenir

- Cérémonie du 11 novembre 2025
- Colis des aînés distribution le samedi 13 décembre 2025
- Fête de Noël des enfants du village spectacle le dimanche 7 décembre 2025 à 15h00
- Vœux du Maire le dimanche 4 janvier 2026



- Questions Diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée générale de la Commission Exécutive Rivière Somme s'est tenue le 29 septembre à 17h00 à Cléry sur Somme (Salle Polyvalente).
- Lors des Journées Européennes du Patrimoine du 20 et 21 septembre 2025, Madame Mauger précise que 15 personnes ont visité l'église Saint-Martin. La journée de visite de l'écluse du Canal du Nord, organisée par les Voies Navigables de France a rassemblé près de 250 personnes.
- Monsieur le Maire indique, pour information, qu'un élève du village scolarisé à la MFR d'Eclusier Vaux, effectuera ses stages auprès des services techniques de la Commune.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Jury dont il fait parti, s'est réuni hier le 6 octobre au siège de la Communauté de Communes Haute Somme, et a désigné le lauréat du concours d'architectes pour la construction de la « Maison du Canal et de la Nature » à Cléry sur Somme.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 4 Novembre 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

